

disent «remplaçons-la par une alliance multilatérale, du genre de la CSCE».

M. Wood : Voire par un mécanisme comme les conférences des premiers ministres de l'APEC [Coopération économique de l'Asie et du Pacifique] et de l'ANASE, comme l'a suggéré M. Baker.

M. Sato : Mais cet argument n'est pas convaincant. Tout d'abord, même en Europe, la CSCE ne parvient pas à régler les conflits régionaux, par exemple en Yougoslavie ou entre la Russie et l'Ukraine. Ensuite, en Asie, il est bien plus difficile de mettre en place ce genre d'énorme structure de sécurité régionale. Il y a peut-être l'ANASE, et une entente en qui concerne la péninsule coréenne est possible, mais il est prématuré pour nous de penser à une telle structure.

M. Wood : Nous avons parlé essentiellement de ce que les pays industriels à économie de marché devraient faire. Or, la question intéressante sous-jacente, c'est de savoir comment rendre ce «nous» plus efficace. Le G-7 est une sorte de structure, encore que l'on s'interroge beaucoup sur le degré de coordination auquel on peut arriver par son biais. Votre lien traditionnel particulier avec les États-Unis est très important, mais avec la fin de la Guerre froide, le Conseil de sécurité a commencé à se montrer efficace. Comment allons-nous gérer ces problèmes de consultation politique entre démocraties industrialisées à économie de marché ?

M. Isomura : Parmi ces démocraties, le Japon est le seul pays à ne pas disposer de cadre de consultations politiques dans une instance multilatérale. En conséquence, le G-7 est pour le moment la seule instance de consultations à un haut niveau à laquelle le Japon puisse participer. Or, la France s'opposant à des discussions d'ordre politique au sein du G-7, ce dernier ne sera pas une instance politique de consultations multilatérales. Le fait est, cependant, qu'on y parle un peu de sujets politiques. Côté européen, on manifeste un intérêt croissant pour une consultation politique permanente avec le Japon. Ce type de tribune devrait être élargi, sinon ..., et le problème est plus délicat, le Japon devrait disposer d'un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Ce qui est probablement plus difficile.

M. Wood : Pas d'un point de vue canadien, car nous le demandons instamment depuis des années. Pour d'autres, en revanche...

M. Sato : Le Japon devrait jouer un plus grand rôle aux Nations Unies et, pour encourager les Japonais à prendre de plus grandes responsabilités, les autres pays devraient accepter que le Japon siège au Conseil de sécurité. Autrement, il va être très difficile au gouvernement de convaincre la population de payer plus d'impôts pour verser une plus forte contribution à l'ONU. Peut-être pouvons-nous changer le processus décision-

nel du Conseil, par exemple, abolir le droit de veto et faire prendre les décisions par une majorité des deux tiers. Ensuite, il y a le renforcement du G-7. Il est important qu'on y discute de questions relatives à la politique en matière de sécurité et que l'on instaure à cette fin des réunions de «sherpas». Puis, il y a les institutions de Bretton Woods au sein desquelles le rôle du Japon s'accroît nettement. Au niveau régional, celui de l'Asie-Pacifique, le renforcement de l'APEC et de l'ANASE est extrêmement important. Quant aux relations bilatérales, nul besoin est de souligner leur importance.

M. Tanaka : Je ne suis pas certain que les Japonais soient prêts à assumer les responsabilités d'un siège permanent au Conseil de sécurité. À moins que le processus intérieur nippon puisse d'une manière ou d'une autre créer la structure qui permettrait au Japon de les assumer, ce serait assez irresponsable de leur part d'accepter un tel siège.

M. Wood : Vous soulevez la question des responsabilités à accepter, mais sans doute sommes-nous aussi en train de les redéfinir. Le Japon est une grande puissance. D'une façon ou d'une autre, il en endossera d'importantes en matière de sécurité. Le pays ne détient pas d'armes nucléaires, mais nous ne devrions pas prendre pour acquis qu'État nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité sont synonymes. Qu'entend-on par responsabilités d'un membre permanent ?

M. Imai : Je pense que même dans l'*Asahi Shimbun*, grand quotidien de Tokyo, on publiera un éditorial en faveur de quelque arrangement. On y posera des conditions, mais on y sera, de manière générale, favorable à l'idée. Or, cela représente un changement d'opinions au Japon. En temps voulu, il faudra redéfinir quelques-unes des obligations énoncées au chapitre 7 relativement aux menaces contre la paix et la sécurité. Cependant, il faut s'attendre à une convergence de la volonté d'accepter des responsabilités quelconques, si elles sont bien définies. En outre, devenir membre permanent n'est pas seulement un problème pour le Japon, mais aussi pour l'Allemagne, parce qu'avec elle, le nombre de pays d'Europe de l'Ouest membres permanents du Conseil passerait à trois, ce que l'Assemblée générale ne manquera pas de juger inacceptable.

M. Sato : Prenez la Chine. Quelle responsabilité assume-t-elle ? Elle n'a envoyé aucun soldat dans le Golfe et sa contribution est plafonnée à 0,77 p. 100 du budget total de l'ONU. Celle du Japon est fixée à 2,5 p. 100. Si la Chine est un membre permanent légitime du Conseil, pourquoi pas le Japon ? Le système des cinq permanents ne survivra pas. C'est l'autre facette de mon argument sur l'importance du G-7. Le G-7 est un club de démocraties riches, avancées qui a naturellement une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires mondiales. Les Nations Unies, en revanche, accueillent tout le monde

et le processus décisionnel devrait être plus démocratique.

M. Wood : Le Canada et le Japon entretiennent des rapports d'une qualité très différente de ceux qui existent entre les États-Unis ou l'Europe et le Japon. Il y a relativement peu de frictions entre nous, pour plusieurs raisons, et le phénomène de dénigrement systématique du Japon est pratiquement inconnu au Canada.

L'ambassadeur Kitamura est d'avis qu'au sein du G-7, le Canada pourrait se révéler très utile au Japon parce qu'il constitue un pont logique avec l'Amérique du Nord et l'Europe et à cause de son expérience assez vaste de la diplomatie multilatérale en général, du maintien de la paix, etc – domaines aujourd'hui importants aux yeux du Japon. J'ai l'impression que l'on n'est guère d'accord avec cette stratégie possible énoncée par un Japonais et que le Canada n'est pas assez au premier plan, d'un point de vue nippon, pour être utile. Est-ce vrai, ou est-ce exagéré ?

M. Tanaka : Pour ce qui est du multilatéralisme, le Japon devrait faire plus de cas du Canada. Par exemple, sans être membre permanent du Conseil de sécurité, le Canada joue un rôle assez influent à l'ONU. Il y a une grande leçon à en tirer. Quant aux opérations de maintien de la paix, j'aimerais beaucoup que le Japon y participe. Par ailleurs, au niveau régional, pour empêcher l'échec politique complet auquel vous faisiez allusion, à savoir que le Japon soit forcé de choisir

entre l'Asie et le Pacifique, il est important qu'il se rende compte que les États-Unis ne sont pas l'Amérique du Nord à eux seuls.

M. Isomura : Pour les médias, les mauvaises nouvelles sont toujours une aubaine et il est heureux que nous ayons peu d'accrochages avec vous. En tant que dirigeant de la télévision nationale au Japon, j'ai eu l'occasion de rencontrer des collègues du Canada. Je ne sais pas si les Canadiens sont conscients de l'honneur que cela représente de jouer le rôle de lien entre différents pays. Il faut avoir conscience de l'incidence fantastique que l'on peut avoir lorsque l'on peut jouer le rôle de médiateur. Surtout après 1993, l'Europe sera une énorme entité et le Japon devra en savoir beaucoup plus sur elle. Le Canada peut jouer un rôle de médiateur et nous dire quelles sont les tendances européennes.

M. Imai : Je vois dans le Canada quelque chose qui, pour l'alliance occidentale, manque de plus en plus à l'Europe et que la seule superpuissance restante n'a pas, à savoir : une approche sensée des relations internationales. C'est ce que vous avez appelé le pont et que nous apprécions. Nous devons faire appel à vos capacités à servir de pont, de plus en plus. □

Si la Chine est un membre permanent légitime du Conseil, pourquoi pas le Japon ?